

Mettre sur le marché un produit cosmétique

Présentation synthétique

Ce parcours de formation permet d'aborder et de connaître les sujets clés de la réglementation cosmétique (règlement (CE) n° 1223/2009) à respecter afin de mettre en place son premier produit cosmétique au sein d'une entreprise cosmétique.

Durée et horaires de la formation

Programme de 4 séances de 2h via webconférence (une séance par semaine). (Total de 8h)

Public et prérequis

Public : Porteur de projet, salarié, demandeur d'emploi, créateur d'entreprise en cosmétique.

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire.

Entretien de positionnement avant le début de formation afin de situer le projet/situation du stagiaire.

Modalité de formation

Télé-présentielle (présence du formateur).

Modalité d'accès

Lien Google Meet de la visioconférence, avec la présence du formateur, envoyé avant la séance.

La formation étant dispensée à distance via Google Meet, des aménagements pédagogiques peuvent être étudiés en amont pour les personnes en situation de handicap, afin de faciliter l'accès et le suivi de la formation, dans la limite des possibilités de la formation à distance.

Contact

Contact@lo-evaluation-cosmetique.com

Tel : 06 45 77 93 22

Tarif

400 €HT en formation collective (Organisme de formation en franchise de TVA.

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.)

Financement direct par le bénéficiaire ou l'entreprise. Une prise en charge peut également être sollicitée auprès d'un organisme financeur, notamment un OPCO, sous réserve des critères d'éligibilité et de l'accord de prise en charge de l'organisme concerné.

Objectif pédagogique global

Objectif pédagogique global : À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de créer un produit en conformité avec la réglementation cosmétique.

Objectifs pédagogiques partiels

À l'issue des différents modules ou séquences de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Effectuer une pré-vérification de la conformité d'une recette cosmétique suite à une présentation détaillée de la démarche à suivre.
- Créer une étiquette pour le produit contenant les mentions obligatoires à l'aide d'exemples.
- Créer une étude de stabilité sur un produit à faibles risques microbiologiques à l'aide d'une présentation et d'outil de rédaction.
- Choisir les allégations pertinentes pour le produit en question suite à une présentation détaillée.
- Vérifier la conformité métrologique de la première fabrication du produit suite à une présentation détaillée.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- Méthode expositive
- Méthode démonstrative
- Méthode participative
- Méthode active

Moyens pédagogiques :

- Exposé théorique par le formateur
- Session de questions-réponses
- Cas pratique : Évaluation d'une recette de produit cosmétique
- QCM
- Exercices
- Rédaction

Ressources pédagogiques

- Support de cours
- Programme type
- Exemples de documents

Moyens techniques

- Logiciel de web-conférence avec diffusion de support pédagogique.

Le formateur / La formatrice

Lucille Oliger, docteure en pharmacie, auditrice qualité EOQ, consultante qualité depuis 2014 et évaluatrice de la sécurité cosmétique.

Dispositifs d'évaluation pendant la formation

Rédaction

Exercice de rédaction d'étude de stabilité, d'étiquette.

Dispositifs d'évaluation à la fin et après la formation

QCM final de validation des acquis.

Sanction de la formation

Formation qualifiante. Une attestation de suivi de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Itinéraire pédagogique

Séance 1 – 2h

Les étapes pour créer une gamme cosmétique

Déclaration d'activité – Création de la recette en conformité de la réglementation.

Évaluation du produit cosmétique

Dossier d'information produit – Rapport de sécurité – Évaluateur de la sécurité – Personne responsable.

Pré-vérification des recettes

Formule quantitative et qualitative – INCI – Glossaire des substances – Substances interdites et avec restrictions

Validation des acquis : Vérifier la conformité d'une recette avec la réglementation cosmétique.

Étiquetage des produits cosmétiques

Mentions obligatoires – Précautions – Export

Validation des acquis : Préparer une étiquette pour un produit cosmétique

Séance 2 – 2h

Correction des exercices de la séance 1

Présentation du travail des stagiaires.

Étude de stabilité

Déterminer les tests à effectuer et les conditions de tests selon le type de produits cosmétique – Étude de stabilité avec vieillissement accéléré.

Validation des acquis : rédaction d'une trame d'étude de stabilité.

Tests microbiologiques

Déterminer les tests microbiologiques à effectuer selon le type de produits cosmétiques – Tests uniques lors de la validation de la recette – Tests de contrôles sur les lots de fabrication.

Validation des acquis : Déterminer les tests à effectuer selon une recette donnée.

Séance 3 – 2h

Correction des exercices de la séance 2

Présentation du travail des stagiaires.

Allégations

Contexte réglementaire des allégations - tests cliniques.

Validation des acquis : Choisir des allégations pour un produit cosmétique.

La vente en vrac

Réglementation – Nettoyage - Contrats

Séance 4 – 2h

Correction des exercices de la séance 3

Présentation du travail des stagiaires.

Métrologie

Métrologie légale – Vérification de la conformité après production.

CPNP

Déclaration d'une recette au CPNP - Choix de la catégorie – Déroulement de la notification.

QCM final de la formation